

Bilan du contrat de mobilité de 2008

Rapport

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

SMTC 90

Support / Format

PDF

Référent / Contact

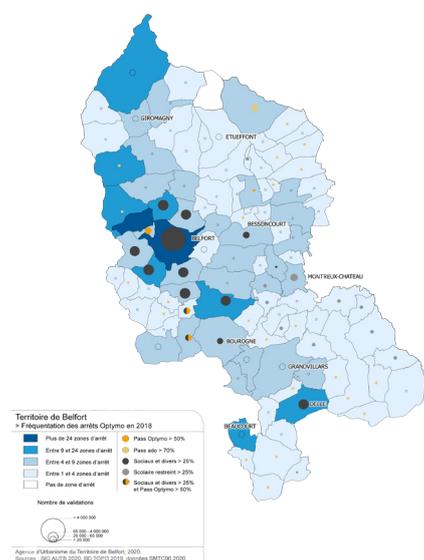
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



Un nouveau cadre pour les nouvelles mobilités

La construction du réseau de transport collectif encadré par le Contrat de Mobilité 2008 s'est achevée en 2014 à la suite d'Optymo phase II et l'instauration des offres vélos et autos en libre-service. Depuis, le réseau s'est stabilisé. Afin de poursuivre sa politique en cohérence avec les nouveaux enjeux nationaux (lois mobilité, transition énergétique, etc.) le SMTC entend définir un nouveau document cadre pour la prochaine décennie, non pas pour refondre le réseau mais pour tendre vers des actions encourageant toujours plus la mobilité durable.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire, réaliser un bilan du Contrat de Mobilité est pertinent pour plusieurs raisons. Non seulement il permet d'évaluer l'état d'avancement des objectifs identifiés à l'époque, mais il permet également de constituer une base concrète au lancement d'un futur document cadre. En effet, plus de dix ans après son écriture, ce bilan nous permet d'analyser les changements opérés depuis et ainsi, mieux définir les enjeux actuels et à venir.



Des objectifs politiques à se réappropriier

Les objectifs politiques affichés en 2008 dans le Contrat de mobilité portaient sur :

- la lutte contre l'exclusion
- l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages
- la préservation de la santé publique
- la garantie d'un développement équilibré des territoires

Faire le bilan des dix dernières années, en tirer les leçons et le positif permet d'engager le débat. En effet, ces thématiques sont toujours prégnantes en 2020-2021. Dans le contexte d'une loi sur les mobilités récente, le SMTC90 veut se mobiliser pour les prochaines années afin de toujours proposer des services de mobilités en réponse aux besoins de la population. C'est également dans ce sens que les Autorités Organisatrices des Mobilités du Nord Franche-Comté (SMTC 90, PMA, CCPH) se sont regroupées au sein d'un syndicat mixte loi SRU afin d'organiser les mobilités à l'échelle du bassin de vie et de déplacements de la population : marque commune, billettique unique et tarification accessible seront les premières actions mises en place en 2021.

Indicateurs	France	BFC	D90	Belfort	Montbéliard	Douai	Mulhouse
Part des ménages équipés d'une voiture	46,6 %	46,7 %	47,8 %	55,1 %	54,1 %	50,9 %	51,5 %
Part des ménages multi-motorisés	34,4 %	38,8 %	35,9 %	17,3 %	22,6 %	20,9 %	17,2 %

Évolution de la flotte hybride en 2020

